

Nb de conseillers en exercice	10
Nb de conseillers présents	8
Nb de suffrages exprimés	9

COMMUNE DE PRUNIERES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance n°2 du 21 mars 2023
Délibération n°5 de la séance (2023-17)

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-et-un mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Prunières s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc VERRIER, Maire ;

Étaient présents : Evelyne PALMAS, Jacques BILLON-TYRARD, Elisabeth MEYNET, Annie SOLDADO, Pierre DOUSSOT, Robert FRAYSSINES, Martine MARSEILLE, Céléna MONDON,

Étaient absents ou représentés : Michel DE RANCOURT a donné pouvoir à Pierre DOUSSOT, Jean-Luc VERRIER a quitté la salle au moment du vote

Secrétaire de séance : Martine MARSEILLE

Date de la convocation du Conseil Municipal : 13 mars 2023

Objet : Compte administratif 2022 – Budget principal

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Pierre DOUSSOT, adjoint délégué aux finances, afin d'exposer le compte administratif 2022 du budget de l'eau. Il donne en détail les dépenses et les recettes de l'année tant en section d'investissement qu'en exploitation. Celui- se résume ainsi :

Réalisations de l'exercice :

Section d'investissement : dépenses : 118 312,55 € - recettes : 83 957,91 €

Section de fonctionnement : dépenses : 257 997,81 € - recettes : 336 396,43 €

Résultats de l'exercice :

Section d'investissement : - 34 354,64 €

Section de fonctionnement : 78 398,62 €

Total des 2 sections : 44 043,98 €

Compte tenu des reports de l'année N-1, les résultats de clôture cumulés se soldent ainsi :

Section d'investissement : 189 557,21 €

Section de fonctionnement : 785 874,25 €

Restes à réaliser à reporter en 2023 : Recettes : 14 000,00 € - Dépenses : 206 140,00 €
soit un solde de RàR de : - 192 140,00€

Total cumulé : 975 431,46 € - 192 140,00 € (solde RàR) = 783 291,46 €

Après la présentation des comptes, Monsieur le Maire sort de la salle pour le vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :
9 voix Pour 0 abstention 0 voix Contre

1- Approuve et signe le compte administratif 2022 du budget principal présenté.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus ont signé tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre lequel est dûment signé.

Le Secrétaire de séance
Martine MARSEILLE




Prunières, le 21 mars 2023

Le Maire
Jean-Luc VERRIER



Accusé de réception en préfecture
005-210501060-20230321-2023_17-DE
Date de réception préfecture : 27/03/2023

Le Maire informe que la présente délibération peut être contestée devant le Tribunal administratif de Marseille par courrier postal (24 rue de Breteuil, 13006 Marseille ; Téléphone : 04 91 13 48 13) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>, dans un délai de 2 mois à compter de sa publicité.